



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Indemnisation des pertes liées à la fièvre catarrhale ovine

Question orale n° 269

Texte de la question

Mme Florence Goulet attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences sanitaires et économiques de la fièvre catarrhale ovine en Meuse et sur l'indemnisation des éleveurs touchés. Depuis la fin de l'année 2023, cette épizootie frappe durement les éleveurs, notamment dans le département de la Meuse, où plus de 600 foyers ont été recensés. Outre les pertes directes dues à la mortalité animale, les exploitations subissent des avortements, des troubles de la reproduction et une baisse significative de la production laitière, mettant en péril la pérennité des élevages. Selon un bilan provisoire établi entre août à octobre 2024, les pertes économiques directes et indirectes pour la Meuse s'élèvent déjà à 11,5 millions d'euros. Si un dispositif d'indemnisation a été mis en place, les règles récemment adoptées par FranceAgriMer ne semblent pas suivre les promesses gouvernementales en excluant notamment les pertes liées aux animaux mort-nés. Cette restriction pénalise lourdement les éleveurs meusiens, déjà éprouvés par l'épizootie et aggrave leur détresse financière alors que leur trésorerie est fortement impactée. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend revoir les critères d'indemnisation afin de garantir une compensation adaptée aux réalités du terrain et incluant notamment les pertes des animaux mort-nés.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 269

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2025](#)